

Renseignements pour l'examen médical des salariés temporaires

À remplir par l'Agence d'Emploi (AE) et à retourner au GIST, **au minimum, 48 h avant la visite.**



Raison sociale de l'Agence d'Emploi (AE)

N° adhérent

Nom

Tél



Salarié temporaire

Nom du salarié

Nom de naissance

Prénom

Date de naissance



Convocation

Établie le



Lieu

Médecin ou IDEST



Nature de la visite

Embauche

Reprise de travail - AT/MP

Périodique

Reprise maternité



Emploi(s)

Intérimaire CDI intérim

1^{er} emploi

Entreprise Utilisatrice

2^e emploi

3^e emploi

Salariés hors risque particuliers

VIP - Visite d'Information et de Prévention (VIP)
SIS ou SIA - Suivi individuel Simple ou Adapté

VIP avant affectation

- Moins de 18 ans
 Travailleur de nuit
 Agents biologiques - Groupe 2
 Champs électromagnétiques

VIP après affectation (3 mois max.)

- Travailleur handicapé
 Travailleur en invalidité
 Femme enceinte, ayant accouché ou allaitante
 N'est concerné par aucune situation ci-dessus

Salariés exposé à des risques particuliers

EMA - Exam Médical d'Aptitude / SIR - Suivi Individuel Renforcé

- Amiante
 Agents biologiques - Groupes 3 et 4
 CMR (Cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction)
 Engins et appareils soumis à autorisations (CACES, nacelles...)
 Habilitation électrique / travail sous tension : opérations sur des installations électriques ou dans leur voisinage
 Manutention : charges manuelles habituelles de plus de 55 kg (pour les hommes)
 Milieu hyperbare
 Mineur avec dérogation d'interdiction à certains travaux / travaux réglementés
 Plomb
 Rayonnements ionisants cat. B
 Travail en hauteur : montage ou démontage d'échafaudage
 Autre poste à risque. Précisez :

Fait à : / Le :

Signature :